

Fournisseur

**SAVANA S.A.S.**

23 chemin de la Forêt

74200 Thonon-les-Bains – France

Tél. : +33 (0) 450 26 61 74

En cas d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS, disponible 7j/7, 24h/24) : Tél. : +33.1.45.42.59.59

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Identification du produit : Pyrimiphos-methyl  
 Nom commercial : ACTEGO 250 EC  
 Usage : Agriculture  
 Type de produit : Insecticide  
 Identification de la société : Voir fournisseur

**2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**Nature chimique :**

Pyrimiphos-methyl en émulsion concentrée - EC

**Composants dangereux.**

| <i>Nom Chimique</i>      | <i>N°CAS</i> | <i>Mention de danger</i> | <i>Concentration</i> |
|--------------------------|--------------|--------------------------|----------------------|
| <i>Pyrimiphos-methyl</i> | 29232-93-7   | <i>H302, H410</i>        | 250g/l               |

Ne contient pas d'autres composants classés dangereux (91/155/CEE).

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**4. PREMIERS SECOURS**
**Conseils généraux**

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence d'un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

**Inhalation**

Mettre la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Consulter un médecin si nécessaire.

**Contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis au savon et à l'eau. Les vêtements contaminés doivent être blanchis avant réutilisation. Consulter un médecin si nécessaire.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité si possible.

**Avis aux médecins**

Inhibiteur de l'acétylcholinestérase. Atropine : injection de 2 à 4 mg d'atropine sulfate (pour les enfants 0.5 à 2 mg) toutes les 10-15 minutes. Le patient doit rester sous atropine pendant un certain temps (24-48h) pour prévenir l'empoisonnement dû à la résorption tardive.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**
**Danger spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, une fumée dense et noire va se dégager et contiendra des produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel.

**Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, poudre chimique, brouillard d'eau ou fines gouttelettes.

**Moyen d'extinction à éviter**

Eau abondante en jet.

**Informations supplémentaires**

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**
**Précautions individuelles**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (i.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**Conseils supplémentaires**

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**
**Manipulation**

Consulter l'étiquette avant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer le brouillard de traitement.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

**Stockage**

Conserver dans le container d'origine hermétiquement fermé, et hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. Conserver à l'abri du gel.

Temps limite de stockage : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est stocké à température ambiante dans ses containers d'origine hermétiquement fermés.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection personnel. Avec la sélection de l'équipement de protection personnel, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnel devrait souscrire aux normes en vigueur.

### Équipement de protection individuelle

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection respiratoire           | Porter un équipement de protection respiratoire individuel si nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Protection des mains              | Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabriquant. Les gants devraient être changés lorsqu'on les suspecte percés. Matière appropriée: Caoutchouc nitrile.                                                                             |
| Protection des yeux               | Porter des lunettes de protection. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Protection de la peau et du corps | Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter selon besoins: vêtement de protection imperméable. |

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.  
Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage. Travailler dans des locaux bien ventilés.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Aspect                             | liquide ambré   |
| Odeur                              | hydrocarbure    |
| pH                                 | 5-7             |
| Point/intervalle d'ébullition (°C) | Non disponible  |
| Point/Intervalle de fusion (°C)    | Non disponible  |
| Point d'éclair                     | 49°C            |
| Auto-inflammabilité (°C)           | Non Inflammable |
| Dangers d'explosion                | Non explosif    |
| Propriétés comburantes             | Non oxydant     |
| Pression de vapeur (mm Hg)         | Non disponible  |
| Densité                            | 1.03 g/ml       |
| Miscibilité                        | miscible        |
| Coefficient de partage             | Non disponible  |
| Viscosité                          | Non disponible  |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dans les conditions normales d'utilisation.

### Réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|                                                  |                     |
|--------------------------------------------------|---------------------|
| Toxicité orale aiguë (rat)                       | DL50 > 2000 mg/kg   |
| Toxicité dermale aiguë (rat)                     | DL50 > 2000 mg/kg   |
| Toxicité aiguë par inhalation (rat)              | CL50 > 5.04 mg/l    |
| Irritation de la peau (lapin)                    | légèrement irritant |
| Irritation oculaire (lapin)                      | modérément irritant |
| Sensibilisation (cobaye)                         | non sensibilisant   |
| Pas d'effet cancérigène, mutagène ou tératogène. |                     |

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

|                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| Biodégradabilité :      | biodégradable                    |
| Stabilité dans le sol : | non persistant                   |
| Stabilité dans l'eau :  | non persistant                   |
| Bioaccumulation :       | risque modéré de bioaccumulation |

### Effets écotoxicologiques

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Toxicité pour les oiseaux :  | DL50 : > 1695 mg/kg           |
| Toxicité pour les abeilles : | DL50 oral : > 0.22 µg/abeille |
| Toxicité pour les poissons : | CL50 : 0.404 mg/l (96 heures) |
| Toxicité pour les daphnies : | CE50 : 0.21 µg/l (48 heures)  |
| Toxicité pour les algues :   | CI50 : 1 mg/l (72 heures)     |

### Informations supplémentaires

Selon notre expérience, ne perturbe pas le bon fonctionnement des stations d'épuration après utilisation appropriée.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Produit

Destruction en centre agréé.

### Emballage

Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon (trois fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides.

### Reliquats, produits de rinçage

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage à l'écart de tout point d'eau.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**ADR/RID/ADNR**

|                              |                                                                           |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| No ONU                       | 3082                                                                      |
| Classe                       | 9                                                                         |
| Groupe d'emballage           | III                                                                       |
| Etiquettes                   | 9                                                                         |
| Description des marchandises | 3082, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (Pyrimiphos-methyl), |

**IMDG**

|                              |                                                                                          |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| No ONU                       | 3082                                                                                     |
| Classe                       | 9                                                                                        |
| Groupe d'emballage           | III                                                                                      |
| Etiquettes                   | 9                                                                                        |
| Description des marchandises | 3082, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (Pyrimiphos-methyl), POLLUANT MARIN |

**IATA/ICAO**

|                              |                                                                           |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| No ONU                       | 3082                                                                      |
| Classe                       | 9                                                                         |
| Groupe d'emballage           | III                                                                       |
| Etiquettes                   | 9                                                                         |
| Description des marchandises | 3082, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (Pyrimiphos-methyl), |

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Cette substance figure dans la directive CEE SUBSTANCES DANGEREUSES (LEGISLATIONS CLASSIFICATION, EMBALLAGE ET ETIQUETAGE). Elle doit donc être étiquetée selon ces législations.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale, applicable.

**Classification:**

Etiquetage selon la Directive-CEE et France

**Pictogramme(s)**

**Mention(s) d'avertissement :**
**ATTENTION**
**Phrase(s) de risque**

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102

Tenir hors de la portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273

Eviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 6/6

### ACTEGO 250 EC

Revision n°4

Date : 02/06/2026

P405

Garder sous clef.

P420

Stocker séparément.

P501

Eliminer le contenu/récipient dans un lieu dédié à cet effet et selon les recommandations locales.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément au règlement (CE) n°1907/2006.

Utilisation : insecticide

### Nomenclature des installations classées

Rubrique 1155

Bien lire l'étiquette, utiliser les pesticides avec prudence.

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document